

Jeudi 25 juin 2026

Conseil Municipal du 25 juin 2026

Une gestion sérieuse des finances au service de Rouen

Compte financier unique 2025, évolution du budget 2026, lutte contre les dépôts sauvages, dispositif « petits déjeuners » dans les écoles maternelles, taxe contre la vacance des locaux commerciaux... Rouen poursuit la maîtrise d'un budget ambitieux au service des Rouennaises et des Rouennais.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie : « *Quand on parle du budget de la Ville de Rouen, on parle d'argent public. À ce titre, nous avons le devoir de maintenir des finances équilibrées tout en continuant d'investir pour améliorer les services publics et le cadre de vie à Rouen.*

Les finances de la Ville sont aujourd'hui très solides, malgré les coupes décidées au niveau national. La dette est à son plus bas niveau (125M€ en 2025 contre 187M€ en 2015) et continue de baisser. Le ratio de désendettement n'a jamais été aussi bas (4 années). Les frais financiers ont été diminués de plusieurs millions d'euros en quelques années.

C'est cette gestion maîtrisée qui permet de continuer à investir massivement à Rouen (42,77M€ en 2025 contre environ 21M€ en 2020), d'accroître la capacité de la Ville à s'autofinancer et donc réduire le recours à l'emprunt, et ce, sans augmenter les taux des impôts locaux depuis 2016.

C'est dans cet esprit de responsabilité et de volontarisme que nous poursuivons en 2026 l'investissement dans les politiques structurantes qui fondent la transition sociale-écologique.

Préparer l'avenir, protéger les plus fragiles, améliorer le quotidien des habitants et transformer durablement notre ville : telle est l'ambition que nous continuons de porter pour Rouen. »

DES FINANCES MAITRISEES

Approbation du compte financier unique du budget principal pour l'exercice 2025

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2025 s'élève à 23,21 millions d'euros, soit une augmentation de 2,72 millions d'euros par rapport à 2024, où il s'élevait à 20,50 millions d'euros. Du côté des dépenses de fonctionnement, on observe une progression contenue des dépenses de personnel (+0,60 millions d'euros) ainsi qu'une baisse conjoncturelle des charges de gestion courante de 1,9 millions d'euros liée à un retour à l'ajustement des subventions d'équilibre au CCAS, après une année 2024 exceptionnelle avec le versement d'une subvention relative à la couverture du déficit de l'EHPAD suite à son transfert, ainsi qu'à l'ajustement de la subvention d'équilibre au SIREST.

Concernant l'investissement, l'exécution de la section d'investissement de 2025 présente un déficit de 388 888 euros. Cette évolution est principalement due aux dépenses d'investissement, en particulier des équipements qui atteignent 42,77 millions d'euros, en maintien à un haut niveau par rapport à 2024 (43,07 millions d'euros).

Le résultat net de l'exercice 2025 s'établit à 25,90 millions d'euros, en augmentation de 2,93 millions d'euros par rapport au résultat de clôture de l'exercice 2024, qui était de 22,97 millions d'euros.

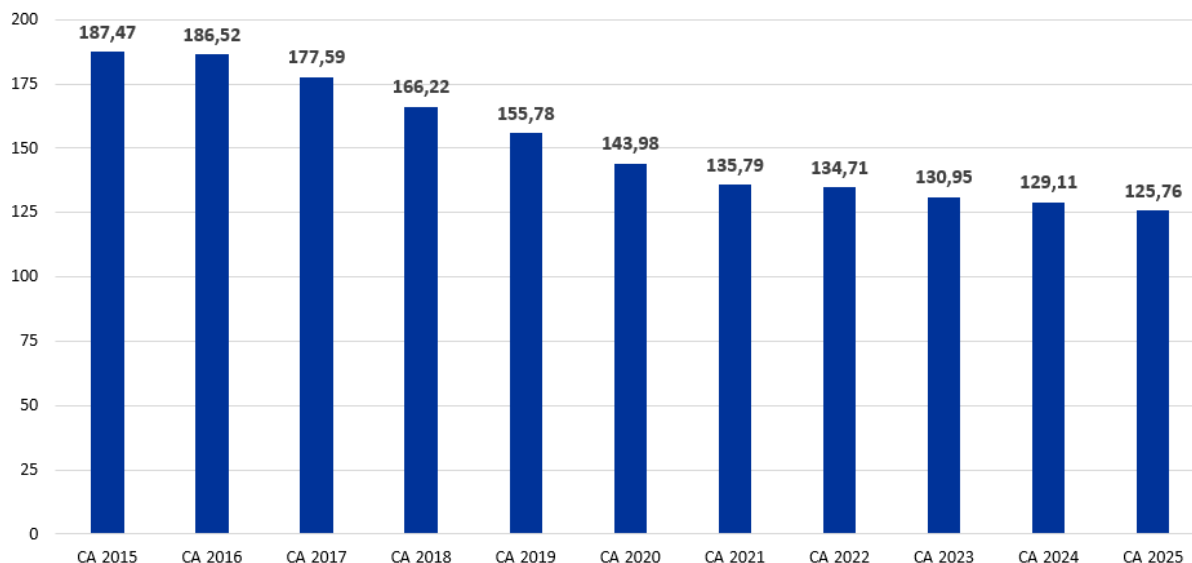
L'épargne nette de la Ville s'établit à 18,00 millions d'euros, en hausse de 4,34 millions d'euros par rapport à 2024, permettant un auto-financement plus important et un recours à l'emprunt plus modéré. Ce niveau en 2025 est le plus haut niveau d'épargne nette atteint par la Ville depuis plus de 10 ans.

La dette diminue encore, à environ 125 millions d'euros contre plus de 187 millions d'euros en 2015. Ce niveau est le plus bas depuis 10 ans.

Ainsi, cette bonne gestion financière permet à la Ville de Rouen de faire progresser sa capacité de désendettement qui s'établit au 31 décembre 2025 à 4 ans contre 4,72 ans en 2024 (pour rappel, cet indicateur exprime le nombre théorique d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser intégralement l'encours de sa dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute dégagée sur l'exercice, le seul d'alerte étant fixé à 15 ans). C'est donc la capacité de désendettement la meilleure (la plus basse) pour la Ville de Rouen depuis plus de dix ans.



Evolution de l'encours de dette au 31 décembre 2025 (en millions d'euros)



Adoption de la décision modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget principal

En intégrant le résultat de fonctionnement reporté de 2025, qui s'élève à 25 901 738,01 €, les recettes de fonctionnement progressent de 27,36 millions d'euros, portant le montant total des recettes de cette section à 214,70 millions d'euros (mouvements réels et d'ordre). Sans l'intégration du résultat de 2025, les recettes de fonctionnement enregistrent une augmentation de 1 463 595 €.

Cette augmentation permet notamment de renforcer l'autofinancement de 26,00 M€, portant ainsi le financement total pour 2026 de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à 43,5 M€. Cette capacité, symbole d'une gestion saine et équilibrée, permet une diminution de 25,9 M€ de l'emprunt d'équilibre budgétaire pour 2026.

Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1 355 623 €, portant le montant total des dépenses réelles de fonctionnement 2026 à 171 145 496,99 €. Cette progression globale des dépenses est liée notamment au réajustement des contributions versées par la Ville à certains de ses satellites ou partenaires ainsi qu'à divers ajustements nécessaires des crédits votés au BP 2026.

En ce qui concerne les recettes réelles d'investissement, elles augmentent de 0,66 M€, portant le montant total des recettes réelles d'investissement (hors dette) à 19,81 M€. Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) augmentent de 0,67 M€, portant le montant total des dépenses réelles d'investissement (hors dette) à 65,21 M€, soutenant ainsi les projets municipaux majeurs mis en œuvre depuis 2020.

UNE VILLE SOLIDAIRE

Programmation complémentaire 2026 du contrat de ville - Initiatives estivales quartiers prioritaires : Hauts de Rouen et Grammont - Saint-Sever – Orléans

Cette programmation complémentaire du Contrat de Ville permet de soutenir de nouvelles initiatives associatives dans les quartiers prioritaires des Hauts-de-Rouen et de Grammont – Saint-Sever – Orléans durant la période estivale. Elle s'inscrit dans la continuité des actions menées tout au long de l'année au titre de la Politique de la Ville et vise à renforcer l'animation de proximité, le lien social et la participation des habitants pendant l'été.

L'objectif est de faire de la période estivale un temps de découverte, de rencontre et de partage, en proposant aux habitants des activités accessibles et adaptées à tous les publics : enfants, jeunes, familles et seniors. Les projets soutenus comprennent notamment des animations de quartier, des sorties, des événements conviviaux, des ateliers ou encore des initiatives participatives favorisant les échanges entre habitants et l'appropriation des espaces de vie.

Cette programmation complémentaire répond à des besoins identifiés localement et contribue à renforcer la cohésion sociale, l'inclusion et le bien-vivre dans les quartiers. Elle permet également de soutenir le dynamisme du tissu associatif, acteur essentiel de la vie locale et du vivre-ensemble.

En complément de ces actions estivales, plusieurs projets initialement déposés dans le cadre des appels à projets du Contrat de Ville et de la Cité éducative bénéficient également d'un financement. Au total, la Ville mobilise 58 752 euros pour soutenir cette nouvelle programmation, confirmant son engagement en faveur des quartiers prioritaires, de l'égalité des chances et de l'accès de toutes et tous à des activités éducatives, culturelles, sportives et citoyennes de qualité.

Signature d'une convention tripartite pour la mise en place du projet de terrain d'aventure sur le terrain Jules Adeline

Le terrain Jules Adeline accueillera pour la deuxième année consécutive un terrain d'aventure en libre accès, gratuit et encadré, porté par l'association Des Camps sur la Comète avec le soutien de la Ville de Rouen et de Rouen Habitat. Implanté dans le quartier Grammont, ce projet s'inscrit dans le cadre de la Politique de la Ville et du programme de renouvellement urbain engagé sur ce secteur.

Inspiré des « adventure playgrounds » développés dans plusieurs pays européens, ce dispositif propose aux enfants, adolescents et habitants du quartier un espace de créativité, d'expérimentation et de rencontre. Accompagnés par des animateurs qualifiés, les participants sont invités à imaginer, construire et transformer librement des aménagements temporaires, favorisant ainsi l'autonomie, la coopération, l'apprentissage par la pratique et l'expression de chacun.

Au-delà de sa dimension éducative, ce projet contribue à renforcer le lien social et la vie de quartier en créant un espace ouvert à tous les habitants. Il favorise la réappropriation d'un site en transformation, encourage les échanges entre générations et sensibilise les participants aux enjeux environnementaux et à la place de la nature en ville.

Cette initiative constitue également une démarche d'urbanisme transitoire. En occupant temporairement une friche dans l'attente des futurs aménagements prévus dans le cadre du renouvellement urbain, elle permet de faire vivre le site dès aujourd'hui et de préfigurer les futurs équipements socio-éducatifs et sportifs qui y seront développés dans les prochaines années.

LA VILLE SOUTIENT LA CULTURE, SES ASSOCIATIONS ET SA JEUNESSE

Nouvelles attributions de subventions

Jeunesse, solidarité, culture, sport... Rouen est riche de ses associations qui mènent de nombreuses actions à l'échelle du territoire. Cette richesse se doit d'être accompagnée et c'est le sens de la politique de soutien aux associations qui est menée.

Pour bénéficier de ce soutien, les associations formulent une demande qui permet aux services de la Ville d'étudier la pertinence de celle-ci au regard de plusieurs facteurs comme le nombre d'activités, le nombre d'adhérents, l'accès des publics le plus large ou encore leur contribution à l'animation de la Ville.

Le Conseil municipal a voté l'attribution de 6 357 878 € de subventions à près de 290 associations pour l'année 2026, avec notamment :

Patrimoine et Culture

- Une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour l'association Compagnie Les Miscellanées
- Une subvention de fonctionnement de 1 000 € pour l'association Chœurs de Rouen Normandie
- Une subvention complémentaire de fonctionnement de 10 000 € pour l'association Ecole de Musique de Rouen

Commerce

- Une subvention de fonctionnement de 2 500 € pour l'Association de Solidarité et d'Accompagnement pour les Livreurs de Rouen

Relations Internationales

- Une subvention de fonctionnement de 4 000 € pour l'association Les Amis du Jumelage Rouen-Hanovre

Crèches

- Une subvention sur projet « Renouvellement de mobilier en lien avec le référentiel bâtimentaire » de 1 390 € pour l'association Les Petits Matelots

Solidarité

- Une subvention de fonctionnement de 2 500 € pour l'Association de Solidarité et d'Accompagnement pour les Livreurs de Rouen
- Une subvention de fonctionnement de 20 000 € pour l'association Emplois Services

Transition Ecologique

- Une subvention sur projet « Festival les Chemins de Travers – 5ème édition les 03 et 04 octobre 2026 » de 2 500 € pour l'association Les Vagabond.es de l'Energie

Bien-Etre Animal

- Une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour l'association Conseil National de la Protection Animale
- Une subvention complémentaire de fonctionnement de 5 000 € pour l'association Société Normande de Protection des Animaux

Lutte Contre les Discriminations

- Une subvention de fonctionnement de 1 500 € pour l'association SOS Racisme
- Une subvention sur projet « Femme et économie, comprendre et agir » de 1 000 € pour l'association Soutenons Nous Toutes Rouen

UNE VILLE A HAUTEUR D'ENFANTS

Convention de mise en œuvre du dispositif " PETITS DÉJEUNERS " dans les écoles maternelles en QPV (2026-2027)

La Ville de Rouen poursuit son engagement en faveur de la réussite éducative et de la lutte contre les inégalités sociales en reconduisant le dispositif de petits déjeuners dans les écoles situées dans les quartiers les plus fragiles du territoire.

Mis en place depuis 2019 en partenariat avec l'Éducation nationale, ce dispositif repose sur une conviction simple : l'alimentation constitue une condition essentielle du bien-être, du développement et des apprentissages des enfants. En garantissant l'accès à un premier repas équilibré dès le début de la journée, il contribue à améliorer la concentration, la disponibilité et les conditions de réussite scolaire des élèves.

Pour l'année scolaire 2026-2027, les petits déjeuners continueront d'être servis du lundi au vendredi entre 8h20 et 9h dans les sept écoles maternelles des Hauts de Rouen ainsi que dans deux établissements de la rive gauche situés en quartier prioritaire, Les Fabulettes et Marcel Cartier. L'organisation du dispositif est définie conjointement par les équipes éducatives et les services municipaux afin de s'adapter aux besoins de chaque établissement.

Chaque jour, entre 350 et 400 enfants bénéficient de ce service. L'État accompagne financièrement cette action à hauteur de 1,30 € par petit-déjeuner distribué dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

La Ville souhaite également aller plus loin en étudiant l'extension du dispositif à l'ensemble des écoles de la rive gauche situées en quartier prioritaire, notamment l'école Honoré de Balzac, sous réserve d'un cofinancement de l'Éducation nationale.

LA VILLE SE TRANSFORME

Signature d'une convention d'interventions avec l'Établissement Public Foncier de Normandie sur le secteur Quartiers Ouest

La Ville de Rouen franchit une nouvelle étape dans la transformation des Quartiers Ouest avec la mise en place d'un partenariat renforcé avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie) afin d'accompagner la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation de grands projets de renaturation et d'aménagement.

Cette intervention s'inscrit dans la feuille de route adoptée par la Ville le 26 juin 2025 dans le cadre de son nouveau conventionnement avec l'EPF Normandie. Elle concerne notamment la création du futur Parc des Sources, un projet structurant destiné à transformer d'anciens espaces urbanisés en vastes espaces verts accessibles à tous, contribuant à la lutte contre les îlots de chaleur, à la préservation de la biodiversité et à l'amélioration de la qualité de vie dans les Quartiers Ouest.

Afin de rendre possible cette transformation, l'EPF Normandie est chargé de poursuivre les acquisitions foncières nécessaires à la constitution des réserves foncières du projet. Déjà engagé sur ce secteur, l'établissement public disposera désormais d'une enveloppe dédiée de 10 millions d'euros hors taxes pour acquérir les terrains concernés et accompagner la mise en œuvre de cette opération d'intérêt général.

Cette nouvelle convention remplace le dispositif précédemment mobilisé dans le cadre du Programme d'Action Foncière pour l'opération « Quartiers Ouest » et permet de sécuriser les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans la durée.

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

Acceptation du legs de M.PESSIOT

La Ville de Rouen a accepté un legs de 6 000 euros consenti par Guy Pessiot afin de contribuer à la préservation et à l'entretien du patrimoine funéraire du cimetière Monumental de Rouen. Par testament, celui-ci avait exprimé le souhait que cette somme soit utilisée pour financer l'acquisition d'une concession au sein du colombarium installé dans l'ancienne chapelle du cimetière, la réalisation de la plaque de fermeture correspondante ainsi que des travaux de peinture à l'intérieur de l'édifice.

Ce geste témoigne de l'attachement de Guy Pessiot au patrimoine rouennais et à ce lieu emblématique de mémoire. Le legs permet ainsi de contribuer à la conservation et à la valorisation de la chapelle du cimetière Monumental, élément remarquable du patrimoine funéraire de la ville.

La famille ayant déjà procédé à l'acquisition de la concession et de la plaque de fermeture, les dépenses engagées seront remboursées conformément aux volontés exprimées par le défunt. Le solde de la somme léguée participera aux travaux d'entretien intérieur de la chapelle.



Convention relative à la mise à disposition de caméras de vidéo protection contre les dépôts sauvages entre la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Rouen

Cette nouvelle action renforce la lutte menée par la Ville de Rouen contre les dépôts sauvages de déchets, qui dégradent le cadre de vie, nuisent à la salubrité publique et génèrent des coûts importants pour la collectivité.

Déjà mobilisée à travers sa Brigade Environnement Propreté, qui verbalise les auteurs de dépôts lorsqu'ils peuvent être identifiés, la Ville se dote d'un nouvel outil pour agir plus efficacement contre les comportements inciviques. Grâce à un partenariat avec la Métropole Rouen Normandie, des caméras de vidéoprotection mobiles seront déployées sur les secteurs particulièrement touchés par les dépôts sauvages réalisés à l'aide de véhicules.

Ce dispositif expérimental, mis gratuitement à disposition par la Métropole pour une durée initiale de six mois renouvelables une fois, permettra de filmer les dépôts en flagrance et d'identifier les véhicules concernés grâce à l'enregistrement des plaques d'immatriculation. Il vise notamment à lutter contre les dépôts d'encombrants et autres déchets abandonnés dans l'espace public, pour lesquels les auteurs restent souvent difficiles à identifier.

Les emplacements des caméras seront déterminés par la Ville en fonction des points noirs recensés sur le territoire. Chaque implantation fera l'objet d'une étude technique préalable afin de garantir son efficacité, sa sécurité et le respect de la réglementation en matière de protection des données personnelles.

La Métropole assure gratuitement la fourniture, l'installation et la maintenance des équipements. De son côté, la Ville prend en charge les démarches réglementaires, l'information du public, l'exploitation des images par les agents habilités et les procédures de verbalisation.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53